

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 19582 Numéro SIREN : 813 622 909 Nom ou dénomination : A.P.G. AIRLINES

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 99883



20190998832018

DATE DEPOT : 18/09/2019

N° DE DEPOT : 99883

N° GESTION : 2015B19582

N° SIREN : 813622909

DENOMINATION : A.P.G. AIRLINES

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2018

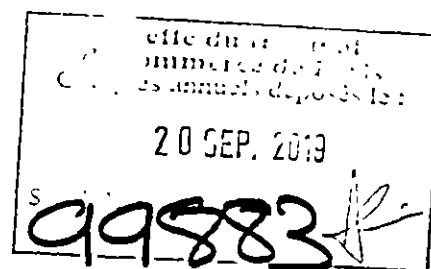
A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014



RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 39 474,68 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 39 474,68	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. <244 661,10> à €. <205 186,42>)		€. 39 474,68
Total	€. 39 474,68	€. 39 474,68

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Sandrine Despreaux de Saint-Sauveur'.

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. AIRLINES

Donne par les présentes pouvoir à

AZUR AUDIT VCP

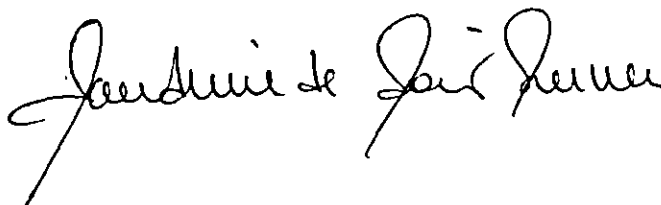
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 28 juin 2019





A C F P

Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 24 pages

20 boulevard de Sébastopol – 75004 Paris – Tél : 01 75 42 61 68

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France

EURL au capital de 5 000 € - RCS Paris 752792606 - APE : 6920Z - TVA Intra : FR05752792606

fanny.pinot@acfp-expert.fr – www.acfp-expert.fr



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine

Fanny PINOT

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	417 108	194 347	222 761	306 183
Fonds commercial	309 642		309 642	393 545
Autres immobilisations incorporelles				18 293
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 132 460	79 223	3 053 237	3 131 809
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 036 021		3 036 021	934 899
ACTIF IMMOBILISE	6 895 232	273 571	6 621 662	4 784 729
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 501 961		9 501 961	5 893 080
Autres créances	2 247 546		2 247 546	1 413 525
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	8 791 825		8 791 825	3 605 691
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	75 989		75 989	15 560
ACTIF CIRCULANT	20 617 321		20 617 321	10 927 857
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	27 512 553	273 571	27 238 982	15 712 585

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2018 (12)	31/12/2017 (12)
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(244 661)	(140 723)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 475	(103 938)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	294 814	255 339
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	409 392	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	409 392	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	477	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 345 243	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 252	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 916 808	5 924 686
Dettes fiscales et sociales	388 845	244 631
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 828 696	9 287 693
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	50 455	237
DETTES	26 534 777	15 457 247
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 238 982	15 712 585

Résultat de l'exercice en centimes

39 474,68

Total du bilan en centimes

27 238 982,31

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2018 (12)</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 780 579	7 552 291	10 332 870	5 607 685
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 780 579	7 552 291	10 332 870	5 607 685
Production stockée				
Production immobilisée			70 903	18 293
Subventions d'exploitation				162 214
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				254
Autres produits			2 676 845	
PRODUITS D'EXPLOITATION			13 080 618	5 788 445
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 615 563	5 673 555
Impôts, taxes et versements assimilés			42 156	105 704
Salaires et traitements			317 345	204 146
Charges sociales			143 589	88 110
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			164 642	94 514
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			409 392	
Autres charges			1 890	164
CHARGES D'EXPLOITATION			12 694 576	6 166 192
RESULTAT D'EXPLOITATION			386 042	(377 747)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 349	998
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			337 816	123 868
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			341 165	124 866
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			40 746	16 700
Différences négatives de change			520 852	194 552
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			561 597	211 252
RESULTAT FINANCIER			(220 432)	(86 386)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			165 610	(464 133)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018 (12)</i>	<i>31/12/2017 (12)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	74 322	400 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	74 322	400 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 128	39 805
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	187 329	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 457	39 805
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(126 135)	360 195
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	13 496 105	6 313 311
TOTAL DES CHARGES	13 456 631	6 417 249
BENEFICE OU PERTE	39 475	(103 938)

Désignation de l'entreprise : A.P.G. AIRLINES			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(244 661)	(140 723)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 475	(103 938)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	294 814	255 339
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	409 392		
	TOTAL (III)	DR	409 392		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	477		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 345 243		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 252		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 916 808	5 924 686	
	Dettes fiscales et sociales	DY	388 845	244 631	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	15 828 696	9 287 693	
Compte rééval.	Produits constatés d'avance (4)	EB	50 455	237	
TOTAL (IV)		EC	26 534 777	15 457 247	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	27 238 983	15 712 586	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	23 498 053	15 457 247	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		A. P. G. AIRLINES				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	2 780 579	FH	7 552 291	FI	10 332 870	5 607 685
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 780 579	FK	7 552 291	FL	10 332 870	5 607 685
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	70 903	18 293
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		162 214
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 676 845	254
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	13 080 618
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	11 615 563	5 673 555
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	42 156	105 704
	Salaires et traitements*					FY	317 345	204 146
	Charges sociales (10)					FZ	143 589	88 110
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	164 642	94 514
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	409 392	
	Autres charges (12)					GE	1 890	164
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	12 694 576	6 166 193
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	386 042	(377 747)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 349	998
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	337 816	123 868
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	341 165	124 866	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	40 746	16 700
	Différences négatives de change					GS	520 852	194 552
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	561 597	211 252
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(220 432)	(86 386)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	165 610	(464 133)	

Désignation de l'entreprise : **A.P.G. AIRLINES**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Cepid (Groupe)

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	74 322		400 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	74 322		400 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	13 128		39 805
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF	187 329		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH	200 457		39 805
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIJ	(126 135)		360 195
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJU			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		II L	13 496 105		6 313 312
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		II M	13 456 631		6 417 250
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		II N	39 475		(103 938)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	II O			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II Y			
		IIG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	II P	23 400		99 450
		II Q			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Régularisations diverses clts / frs			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			13 128	74 322	
Cessions actifs			187 329		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Airlines

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de € 27 238 982 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de 39 474,68

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 5 ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans

Créances et dettes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

Changement de méthode et informations particulièresChangement de méthode

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

Informations particulièresCrédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges de personnel de €. 2 324.

Le CICE est calculé au taux de 6% sur les rémunérations versées au cours de l'année 2018.

Le CICE a été conservé afin d'améliorer le fonds de roulement.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan	: Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe V

Désignation de l'entreprise		A.P.G. AIRLINES		Néant !		
CAORE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		
				Augmentations		
				Conservations à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
				3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
			828 946		89 196	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2	KP	KQ	KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK	LL	LM	
	TOTAL III	LN	LO	LP	16 879	
			3 144 018			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
Autres participations			8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	LR	LS	4 429 522	
		934 899				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	OH	OJ	4 535 597	
		4 907 863				
CAORE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				Réévaluation nette * ou évaluation par mise en équivalence		
				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				4		
				par versement de poste à poste		
				pour création d'un droit ou mise en service ou résultat d'une mise en équivalence		
				2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
				191 392	726 750	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MV	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
			28 436	3 132 460		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	OW
Autres participations			IO	OX	OZ	
Autres titres immobilisés			II	2B	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
		2 328 400	3 036 021			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	OM	
		2 548 228	6 895 231			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de l'impôt des sociétés)Désignation de l'entreprise : **A.P.G. AIRLINES**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	110 926	PF	83 422	PG		PH	194 347
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	10 181	QI	79 064	QJ	14 206	QK	75 039
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 028	QM	2 156	QN		QO	4 184
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	12 209	QV	81 220	QW	14 206	QX	79 223
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QY	123 135	QP	164 642	QQ	14 206	QR	273 571

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. générales, agencements et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. générales, agencements, am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au début	NP + NO + NR	NW	Total général au début (NS + NT + NU)	NY	Total général au début (NW + NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. P. G. AIRLINESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3D	DM	DN	DO
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	3J	TK	TL	TM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6O	6Q	6S
		- titres de participation	6U	6W	6X
		- autres immobilisations financières (1) *	6V	6Z	6Y
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : A.P.G. AIRLINES

Néant ☐

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 036 021	UV	0	UW	3 036 021				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	YA	1 660 039		1 660 039						
	Autres créances clients	UX	7 841 922		7 841 922						
	Créance représentative de titres (Précision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ☐ antérieurement constatée *	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 500		5 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 086		5 086					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	577 857		577 857					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 659 104		1 659 104						
	Charges constatées d'avance	VS	75 989		75 989						
	TOTAUX		VT	14 861 517	VU	11 825 496	VV	3 036 021			
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	477		477						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 345 243		208 520		859 547		277 176		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 251		4 251						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 916 808		8 916 808						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 725		21 725						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 926		40 926						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	320 313		320 313						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 881		5 881						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 900 000				1 900 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 928 696		13 928 696						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	50 455		50 455						
TOTAUX		VY	26 534 776	VZ	23 498 053		2 759 547		277 176		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	154 757	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **A.P.G. AIRLINES**

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

39 475

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG
	L'acquisition des livraisons à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option	RA				Part des loyers de dépenses de réintégration (art. 219 septies D)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI				Charges à payer liées à des États et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ				Charges financières (art. 212 bis) *	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	--	----	--	---	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- imposées au taux de 0 %	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions	

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-13e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (article 606-1)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les P.M. (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

39 475

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 %				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.

Mesures d'incitation à l'investissement	Majoration d'amortissement *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité haut de gamme (art. 44 octies)	L6	Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 209C)	K3	Zone de revitalisation totale de la déense (art. 44 septies)	PA
		Zone franche urbaine - 11 (art. 44 octies et octies A)	OV	Régime d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)	XC
		Régime urbain à dynamiser (art. 44 septies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance déduite par le service en matière de dette	ZI	
---	---	----	--	--	----	--

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	39 475
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			39 475
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0

Exercice clos le : 31 décembre 2018

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	2 104 931	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	18 395	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	1 209	
438 - ORGANISMES SOCTAUX		
* charges sur congés payés	7 723	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT - CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	2 080	
* Formation professionnelle / Fongécif	2 018	
* CVAE	<1 236>	
* Taxes aviation civile	3 019	
468 - CHARGES A PAYER - INT. C/c	27 386	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	-	
	2 165 525	

Exercice clos le : 31 décembre 2018

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	1 750 984
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	6 731
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	5 500
<i>Etat et collectivités</i>	
<i>Débiteurs divers</i>	
TOTAL	1 763 215

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
ARINC Frais	212
IATA Frais	50 243
Toulouse Aéroport Loc.	1 445
Rockwell Maintenance	15 649
ASCORA Ass. bureau	149
Sodexo	190
Doc Jeppesen	3 687
ERA Cotisation	4 414
TOTAL	75 989

Exercice clos le : 31 décembre 2018

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	22 703
Crédit baux	-
TOTAL	22 703

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	1 345 293
Moins 1 an	208 520
De 1 à 5 ans	859 547
A plus de 5 ans	277 176
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	700 000
TOTAL	2 045 293

Exercice clos : 31 décembre 2018

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
APG DS		
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG Inc	157 778	
APG DS		
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc		
* Clients : effets à recevoir		
	157 778	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Inc	406 405	
APG DS	148 762	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc		
* Créditeurs divers :		
APG DS	22 050	
APG Inc	13 429	
* Associés :		
APG DS	1 500 000	
APG Inc	400 000	
	2 490 646	

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le deuxième exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1
87

1) CONSIDERATIONS GENERALES

A.P.G. AIRLINES a été créée en septembre 2015 afin d'être l'outil technique permettant la commercialisation du produit phare du groupe A.P.G. et assurer ainsi l'indépendance du groupe.

C'est une SAS au capital de €. 500.000.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

1. A.P.G. AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté en opérant des vols réguliers entre Nice et Bergame-Italie.

Depuis avril 2018, APG Airlines a changé de route régulière et opère un vol quotidien entre Toulouse et Lorient.

La plateforme de Toulouse a été choisie comme base opérationnelle pour sa proximité avec le centre de maintenance de l'avion. Il est en effet essentiel d'avoir une certaine efficience dans l'exploitation d'une ligne régulière aérienne.

Le renforcement des équipages permet également d'opérer des vols charters VIP.

2. Parallèlement, A.P.G. AIRLINES est la plateforme technique de validation pour le produit 'APG IET' dont l'aspect commercial est géré par une autre entreprise du groupe.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net	: €. 13 080 618
Production immobilisée	: €. 70 903
Résultat courant avant impôt	: €. 165 610
Résultat courant après impôt	: €. 39 475

	31/12/2018	31/12/2017	Ecart en %
Chiffre d'affaires	10 332 870	5 607 685	+ 84,26
Produits d'exploitation	13 080 618	5 788 445	
Charges d'exploitation	12 694 576	6 166 192	+ 105,87
Résultat d'exploitation	386 042	<377 747>	
Traitements et salaires	317 345	204 146	
Charges sociales	143 589	88 110	
Effectif	7	6	
Dépenses de travail intérimaire	0	0	
Résultat financier	<220 432>	<86 386>	
Résultat courant avant impôt	<165 610>	<464 133>	
Résultat exceptionnel	<126 135>	360 195	

Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	39 475	<103 938>	
Total du bilan	27 238 982	15 712 585	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. €. 39 474,68.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 39 474,68	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. <244 661,10> à €. <205 186,42>)		€. 39 474,68
Total	€. 39 474,68	€. 39 474,68

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel sera en augmentation en 2019 surtout grâce à la reprise de l'activité 'Interline'.

Les coûts de l'opération sont maîtrisés avec toujours une équipe réduite.

Le nouvel avion Beech 350, dont nous sommes propriétaire, donne entièrement satisfaction. Le retour client est excellent car il est commercialisé en 8 sièges – 2 salons.

Un gros travail sera effectué pour passer le certificat IATA IOSA.

En conclusion

Le résultat net prévu pour devrait être conforme au business plan prévu.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

* de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)

- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

Néant.

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

- Cabinet ACFP

S⁵
SD

La Cabinet ACFP, représenté par Fanny PINOT, a été nommé dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, par décision Statutaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Catherine WETZEL:

Catherine WETZEL a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2018, pour la durée restant à courir du mandat de Jean-Paul AKNINE, démissionnaire de la liste des Commissaires aux Comptes, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2016	85 553	44 681	45 840	176 074
Au 31.12.2017	833 737	2 218 742	2 872 207	5 924 686
Au 31.12.2018	5 614 787	2 176 855	1 125 166	8 916 808

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

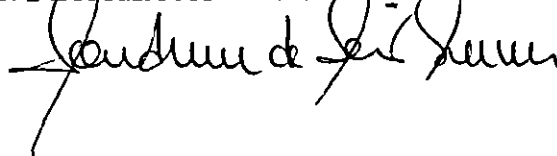
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf,
Le vingt huit juin à 09 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 12 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 39 474,68 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 39 474,68	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. <244 661,10> à €. <205 186,42>)		€. 39 474,68
Total	€. 39 474,68	€. 39 474,68

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

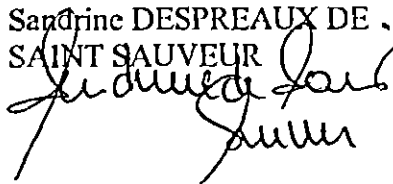
L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR

